

Le 10 novembre 2010,

**Communiqué de presse  
de Monsieur Henri EMMANUELLI,  
Député des Landes,  
Président du Conseil général des Landes**

---

Le projet de loi des finances 2011 prévoit la suppression des exonérations de cotisations sociales patronales « services à la personne » pour le secteur de l'aide à domicile.

Pour les structures publiques, la suppression de ces exonérations se traduirait mécaniquement par un surcoût financier de l'ordre de 0,15 à 0,30 centimes d'euros par heures travaillée.

Les particuliers devraient également faire face à un surcoût important, jusqu'à 4 euros de l'heure.

Cette mesure, si elle était votée, serait une mauvaise nouvelle pour les services d'aide au domicile des familles en difficultés, des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, services que financent les conseils généraux.

Ce serait aussi un mauvais coup pour les associations locales à but non lucratif, qui contribuent activement au maintien des solidarités de proximité et à l'attractivité des territoires ruraux.

Henri EMMANUELLI